

Opinion – Loi Covid

Ne pas baisser la garde

Le 18 juin 2023 sera une journée chargée en objets variés et importants appelés à être votés. Parmi plusieurs enjeux majeurs, un sujet suscitera peut-être moins de débats enflammés: la prolongation de certaines dispositions de la Loi Covid-19.

La Suisse, comme le monde entier, a dû faire face en un temps record à une situation de crise sans précédent. Le besoin de plans efficaces, de mises en place de décisions rapides, de mesures parfois strictes, ont plus que jamais démontré l'importance d'accorder à notre gouvernement une marge de manœuvre à la hauteur de l'ampleur de la pandémie, en lui faisant confiance sur les actions à entreprendre. C'est ainsi que deux fois déjà, le peuple a exprimé son soutien au Conseil fédéral, en acceptant la Loi Covid-19 et son renouvellement. Cette loi a été proposée avec une durée de validité limitée dans le temps. La Loi Covid-19 est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Bien que la situation se soit à peu près stabilisée, le risque d'épidémie n'a pas complètement disparu. Afin de ne pas perdre les efforts investis durant la crise des trois dernières années, le Conseil fédéral souhaite maintenir la possibilité de réagir rapidement en cas de recrudescence. Le but de cet objet est donc de réitérer notre confiance totale au Conseil fédéral en cas de situation de crise, avec une remontée des pics de contamination. De nouveau avec une limitation dans le temps, afin de contrer le risque d'une remontée du nombre de cas durant l'hiver 2023/2024, et ainsi permettre de tourner définitivement la page de cette sombre crise.

Quelles seraient les mesures applicables?

La votation porte sur une prolongation jusqu'en juin 2024 de plusieurs dispositions



Diane Barbier-Mueller.

qui se sont avérées efficaces en temps de crise.

Il s'agit d'abord de reconduire les dispositions en lien avec le certificat Covid. Bien que ce certificat ne soit plus demandé en Suisse, il est toujours requis pour certaines destinations, les pays concernés ayant maintenu leur application. Cette extension permet à notre certificat national de rester compatible avec l'international et garantit ainsi à tous la liberté de voyager.

Ensuite, les bases légales de l'application de traçage SwissCovid, désactivée depuis avril 2022, seront renouvelées, afin de permettre au logiciel d'être réactivé en cas de nécessité.

Un autre volet concerne le maintien de la promotion du développement des médicaments contre le coronavirus, la gestion de l'approvisionnement de vaccins, la transparence sur les coûts et dans la gestion du stock. Il est important de ne pas négliger ces aspects dans les périodes favorables.

Enfin, la loi permettrait de reconduire les bases légales pour répondre aux éventuelles mesures d'urgence qu'impliquerait un nouveau pic de contamination au prochain hiver 2023/2024, plutôt que de tout recommencer à zéro.

La crise sanitaire connue en 2020 et 2021 a touché lourdement la population Suisse – et mondiale – sur un plan social et économique. Il n'est absolument pas souhaitable de voir une telle situation se reproduire. Ces mesures ont pour but de profiter de l'expérience acquise durant cette pandémie, et de prolonger jusqu'en juin 2024 des mesures qui ont fait leur preuve pour endiguer et contenir les risques de contagion. Avancer prudemment, plutôt que de prendre le risque de trop rapidement vouloir tourner la page. Il faut donc accepter de prolonger la loi Covid et ainsi pouvoir définitivement laisser ce sombre volet de notre Histoire derrière nous. ■

DIANE BARBIER-MUELLER
DÉPUTÉE PLR AU GRAND CONSEIL
GENÈVE